

## EAU / ASSAINISSEMENT

# Au chevet de la station d'épuration communale

Deux rapports analysent ses dysfonctionnements et proposent des solutions.



Les effluents reçus par la première des trois lagunes de la station d'épuration contiennent des éléments non biodégradables (serviettes hygiéniques, etc. ; voir ci-contre), en partie responsable des dysfonctionnements.

**E**n 2008, le mauvais fonctionnement de la station d'épuration communale n'a été constaté qu'au printemps. L'an passé, le procédé du lagunage naturel utilisé pour assainir les eaux usées avant leur rejet dans la Grave semblait atteindre ses limites avec l'augmentation du nombre d'habitants permanents, multiplié par deux depuis sa mise en place en 1995. En fait, les études menées par les services du Conseil général et le bureau d'études SIEE-GINGER montrent que si de nouveaux aménagements s'avéreront indispensables, nous pouvons améliorer la situation en suivant certaines préconisations.

### Informer les utilisateurs

Le Service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration du Département, qui a visité le site fin mai et procédé à des analyses, indique que « de nombreux refus non biodégradables sont toujours présents en surface des plans et sur les abords, un ramassage de ces refus est préconisé, ainsi qu'une information dans le bulletin local. L'absence de prétraitement en est la cause ». En clair, on retrouve dans la première lagune des déchets qui perturbent son fonctionnement et dont la place n'est pas dans les circuits d'eaux usées mais à la poubelle.

Interrogé par la commune sur une solution d'amélioration à court terme, le bureau d'études GINGER (Gap) indique dans une note rendue début octobre que « la principale cause du dysfonctionnement – en plus d'un sous-dimensionnement de la première lagune – est l'arrivée d'effluents trop concentrés pour ce type d'unité de traitement » et préconise de réaliser un apport d'eau claire dans le réseau.

Toutefois, les solutions préconisées rencontreront un jour leurs limites. La commune devra choisir soit l'agrandissement des plans d'eau, soit l'installation d'un ouvrage supplémentaire en amont, de type décanteur digesteur, afin de procéder à des prétraitements et d'augmenter la capacité de la station.

Le recours plus ou moins rapide aux scénarii détaillés dans le Schéma directeur d'assainissement communal dépendra :

- du résultat de l'application des préconisations ;
- de l'évolution de la population auzétane ;
- de la qualité des eaux rejetées par les abonnés.

### NOUVEAU CAPTAGE À L'INFERNET

Le Conseil municipal a choisi l'entreprise qui effectuera les travaux (voir p. 2). La demande de subvention auprès du Conseil général est en attente de délibération après avis favorable des techniciens départementaux. Si l'accord du CG est obtenu, les travaux pourraient commencer au printemps 2009.

## Augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement

- Il ne vous avait pas échappé qu'une rubrique « Pollution et modernisation » s'ajoutait à la facture annuelle d'eau-assainissement que vous avez réglée récemment. Résultant de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 (JO du 31.12.2006), il s'agit précisément d'une « Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique » et d'une « Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte ». Leur produit est reversé à l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse. Site web : [www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000649171&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000649171&dateTexte=)
- Le 15 avril, le Conseil municipal décidait de porter le forfait des branchements d'eau potable et d'assainissement de 75 à 81 €. Pour une raison simple : l'Agence de l'Eau conditionne le niveau de ses aides au montant réglé par les abonnés. Et la commune ne peut faire l'impasse sur ces subventions ; d'où cette augmentation – la première du genre depuis la mise en place du tout-à-l'égout – pour se mettre à niveau avec le minimum exigé par l'Agence.

# EN BREF...



Cimetière communal : il faudra peut-être pousser les murs

## ■ Vers une réorganisation du cimetière

Le cimetière municipal se révèle trop étroit pour satisfaire deux nouvelles demandes de concession. Fin juin, le Conseil municipal décidait de commander un relevé cadastral pour disposer d'un document officiel puis de réfléchir à une réorganisation. Ce plan, réalisé par le cabinet Lagarde, était présenté aux élus le 18 juillet. La rénovation des entrées et l'implantation de trois caveaux préfabriqués côté nord-est de l'église seront étudiées par le Conseil.

## ■ Sivom et future Communauté de communes

Les échanges se poursuivent entre les huit communes constituant la future CCPS (Communauté de commune du Pays de Seyne) pour décider de ses compétences. Pour l'instant, elles se limitent à celles de l'actuel Sivom (voir ci-contre).

Ses dernières décisions concernent la collecte des ordures ménagères, la déchetterie, l'abattoir et le plan des itinéraires intercommunaux de randonnée. Enfin, le Sivom se mobilise contre la décision des haras nationaux qui veulent fermer le centre technique de Seyne au profit de celui de Gap.

## ■ Nouveaux locataires à l'ancienne poste

Bienvenue à Auzet à Mme Sabar, M. Laurent et leur fils, nouveaux locataires du logement communal de l'ancienne poste.

## ■ Carnet

• **Mariages** - *Félicitations* à :

– Aline Vergnes et Alain Turrel, le 26 juillet à Auzet.

– Florent Cristofari et Marion Barboni le 2 août à Verdaches.

• **Naissance** - *Bienvenue* à Lilian, au foyer de Valériane Millet et Sébastien Delaye (la Salce), le 20 octobre

## ■ Encombrants : leur place est en déchetterie

Le Conseil municipal rappelle qu'il existe une déchetterie intercommunale à Seyne, zone artisanale des Iscles. Les déchets «encombrants» ne se déposent donc ni au pied ni dans les poubelles ou les conteneurs du tri sélectif. Les horaires d'ouverture de la déchetterie sont disponibles sur [www.valleedelablanc.com/numeros-utiles.html](http://www.valleedelablanc.com/numeros-utiles.html).

## Tous conteurs !

Suite au succès rencontré il y a deux ans par cette initiative, le *Journal d'Auzet* sollicite à nouveau ses lecteurs qui souhaitent raconter une histoire, proposer un poème ou conter une anecdote se rapportant à la vie du village.

Cette opération – que nous appellerons « Tous conteurs ! » – sera pilotée par **Béregère Palisse**, membre du Centre communal d'action sociale et écrivain public. Les personnes intéressées peuvent la contacter, elle se fera un plaisir de les accompagner dans leur démarche d'écriture.

Vous disposez de 2 mois pour rédiger et lui proposer votre création, accompagnée ou non d'une illustration. Ces textes seront édités dans le prochain numéro du *Journal*, en janvier 2009.

Contact : Béregère Palisse - Le Bas Infernet  
Tél. 04 92 35 38 45 - Courriel : [berengere.palisse@wanadoo.fr](mailto:berengere.palisse@wanadoo.fr)

## ■ CONSEIL MUNICIPAL

# Les principales décisions

De mai à septembre, le Conseil s'est réuni six fois en séance plénière et a tenu une réunion de travail.

### ■■■■ 6 juin

- Affouage - Renouvellement de l'opération en 2008 (création de clairières pour favoriser le développement de la faune sauvage, dont la gélinotte). Le Conseil décide d'attribuer des lots d'égale valeur aux habitants permanents. Financement : Office national de la chasse et de la faune sauvage. Une contribution symbolique de 10 € / stère sera demandée aux bénéficiaires.
- Adoption de la convention relative au financement du transport de personnes (le vendredi matin, liaison Auzet - Verdaches - Le Vernet - Seyne et retour) avec le Conseil général.
- Renouvellement de la participation annuelle de la commune aux repas des jeunes Auzetans scolarisés à Seyne pour l'année 2008-2009 pour un total de 4 167 € (soit 2,30 € par enfant).

### ■■■■ 27 juin

- Election du délégué de la commune à l'élection sénatoriale du 21 septembre 2008 et de trois suppléants. Seul candidat titulaire, Roger Isoard est élu à l'unanimité des présents. Sont élus : premier suppléant, François Rolland ; deuxième suppléant, Christian Isoard ; troisième suppléant, Michelle Isoard. Tous les candidats à cette élection n'étant pas connus, Roger Isoard annonce au Conseil qu'il votera « à gauche de la gauche ».
- Nouveau captage à l'Infernet - Suite à la réunion du 11 juin en mairie avec tous les intéressés – habitants, élus et techniciens – le Conseil décide de lancer l'appel d'offres auprès des entreprises pour estimer précisément le coût des travaux.
- Adoption du plan d'entretien forestier sur 3 ans proposé par l'ONF.
- La Carte communale est validée par arrêté préfectoral.
- Décision de proposer une convention d'entretien de l'arborétum du Cubertin aux gestionnaires du gîte communal voisin.

### ■■■■ 18 juillet

- Création d'un budget annexe Boulangerie permettant à la commune de récupérer la TVA sur les travaux et d'éviter le recours à l'emprunt.
- Présentation du projet de convention pour l'entretien de l'arborétum du Cubertin
- Patricia Humbert assurera pour la Commune le suivi de la convention de gestion du gîte du Cubertin avec les gestionnaires.

### ■■■■ 2 septembre

- Adoption par le Conseil des statuts de la future Communauté de Communes du Pays de Seyne sur la base des statuts du Sivom. Les futures compétences de la CCPS seront débattues courant 2009 entre les communes concernées.
- Choix de l'abri bus pour les scolaires et débat sur les différents types de panneaux signalétiques à installer ou rénover.

### ■■■■ 19 septembre

- Travaux de captage de l'eau à l'Infernet : compte rendu de la commission d'appel d'offres - Mieux disant et choix du Conseil : Stéphane Tron (Selonnet) pour la somme de 88 741,50 € HT. Coût total prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre, géomètre, mise en conformité, travaux) : 130 000 € HT
- Le Conseil prend connaissance des difficultés de mise en œuvre du transport scolaire à la rentrée des classes.

### ■■■■ 26 septembre

- Accord sur une proposition de l'APARE (chantiers de jeunes) de créer une calade dans le hameau du Serre (financement à 80 % sur un à deux ans dans le cadre d'un projet Interreg avec l'Italie).
- Abri bus scolaire : le Conseil décide de solliciter une aide du Conseil général au titre de la sécurité routière.
- 37 demandes sont enregistrées pour bénéficier de « l'affouage gélinotte », soit 2,4 stères par foyer.

**Les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal sont disponibles en mairie**



## ■ ÉVÉNEMENTS

# L'inauguration des lampadaires photovoltaïques et de l'atelier-relais de boulangerie, un moment fort

**D**eux inaugurations le même jour : Martine Carriol, élue et membre de la commission permanente du Conseil régional PACA, et Jean-Louis Bianco, président du Conseil général, auront effectué un fructueux déplacement à Auzet le 6 juin. A l'invitation du Conseil municipal, de nombreux Auzétans ont également participé à ce moment fort de la vie du village, bien qu'il s'agissait d'un jour de semaine ordinaire.

Au pied du lampadaire photovoltaïque de l'entrée sud, les élus ont insisté sur les économies d'énergie induites par ce type d'équipement, s'intégrant totalement dans le cadre de l'Agenda 21 des collectivités territoriales qui l'ont subventionné à 80 %.

### Et de trois à Auzet

Deux cents mètres parcourus à pied sous une pluie fine séparaient la première cérémonie de la seconde : l'inauguration de l'atelier-relais de boulangerie, une sorte de spécialité auzétane puisqu'il s'agit du troisième au village.

Cette fois, il s'agissait de l'installation d'une famille d'artisans, à leur demande, acceptée et soutenue par la commune dans le cadre de sa politique de revitalisation. La participation de la Région et du Département s'élève à 50 % des 190 000 € HT consacrés à cette opération. Cette fois, si le lampadaire célébré précédemment était resté insensible aux discours des élus, ce ne fut pas le cas pour Jean-François Boivin qui, au nom de sa famille, a trouvé les mots pour dire combien ils étaient heureux de s'installer parmi nous.

### Subventions

Une volonté politique affirmée et l'argent public ont permis ces deux réalisations. Ne l'oublions pas lorsque nous rechignons à payer nos impôts et autres taxes...



PHOTOS M.S.

Chacun avait droit à un bout de ruban tricolore lors de l'inauguration de la boulangerie.



Le président du Conseil général s'exprime au pied d'un des six lampadaires photovoltaïques.

## ■ COLLOQUE

# Sauver la vipère d'Orsini, inoffensive mais menacée

L'atelier européen pour la conservation de la vipère d'Orsini s'est tenu à Auzet, du 24 au 26 juin, dans les locaux de la Fontaine de l'Ours. Il réunissait une trentaine de spécialistes venus de 9 des 13 pays européens où cette vipère est menacée de disparition.

Dans le 04, la vipère d'Orsini est surtout présente dans le massif du Cheval Blanc, la montagne de Lure, le Haut Verdon et les Monges. Elle semble absente à Auzet.

De couleur grise à beige, elle se distingue de la vipère aspic par une tête moins triangulaire, un museau arrondi, une taille inférieure et surtout un dessin en zig zag caractéristique, de couleur brune ou noire, sur le dos. Par ailleurs, *Vipera Ursinii* est la moins dangereuse des vipères européennes, inoffensive pour l'homme et la majorité des mammifères.

Les participants au colloque ont présenté leurs méthodologies pour évaluer et suivre les populations et jeté les bases d'un réseau de conservation européen.

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Vipère\\_d'Orsini](http://fr.wikipedia.org/wiki/Vipère_d'Orsini) et [www.vipere-orsini.com](http://www.vipere-orsini.com)



PHOTO R. ISOARD

## Abri bus et signalétique

### Un abri pour les scolaires

Pilotée par François Rolland, l'installation de cet abri sur la place du Graveyron a été réalisée par cinq membres du Conseil municipal le 3 novembre.

### Des panneaux en pagaille

► La Commune a acquis deux panneaux-vitrine pour améliorer l'information municipale. Ils seront installés au Fanget et à l'Infernet, en bord de route sous les éclairages photovoltaïques. Le panneau situé au Graveyron sera réactivé.

► Les « totems » identifiant les hameaux du village seront renouvelés durant l'automne et repositionnés.

► Des panneaux signalant les acteurs économiques du village seront placés aux limites géographiques d'Auzet, au carrefour du Saut de la Pie et au col du Fanget. Le Conseil organisera la concertation avec les professionnels pour en définir les textes. Il leur sera demandé une participation.

### Enfouissement des lignes aériennes

La première tranche des travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques au centre du village est terminée. Rappelons que les poteaux ne seront enlevés qu'au terme de l'opération, la troisième année.

## Le financement des logements « passifs » passera par une baisse des coûts

Les efforts du Conseil municipal – plus particulièrement de l'élu chargé de la mission «Maison passive», Denis Palisse, et du maire – sont désormais tournés vers l'obtention des financements nécessaires à la construction des quatre logements. Les premières demandes de soutien ont sollicité nos financeurs naturels : le Conseil général et le Conseil régional PACA. Dans les deux cas, l'accueil reçu est très favorable. Mais...

### L'appui du Conseil régional

Les collectivités territoriales subissent actuellement le repli de l'Etat sur des secteurs clés, désengagement qu'il ne compense pas toujours. Pendant que le pouvoir central baisse généreusement certains impôts, conseils généraux et régionaux refusent d'augmenter la pression fiscale. Résultat : tout le monde « serre les boulons » et le niveau des subventions s'en ressent.

La Commune a certes reçu des assurances, notamment du Conseil régional qui qualifie notre action d'« exemplaire » et nous a valu la visite de conseiller en charge de l'Énergie. Mais il conditionne son aide à une baisse du coût de l'opération. Denis Palisse travaille donc en ce sens depuis la rentrée. Contacts et réunions se multiplient pour atteindre cet objectif.

### ACTIONS ET RENCONTRES DEPUIS JUIN

- Participation à l'assemblée générale d'Alliance dans les Alpes à Largentière (05) à l'occasion de la Semaine alpine où Auzet était présent sur le stand de CIPRA France grâce à un poster bilingue présentant le projet «maison passive» (R. Isoard)
- Participation au Salon de l'Environnement et des Métiers durables à Paris, avec un autre poster (J.-L. Bourel)
- Réunion à Digne avec des acteurs de l'Économie sociale afin d'explorer la voie de la Société coopérative d'intérêt collectif pour la maîtrise d'ouvrage du projet (R. Isoard, M. Simon)

## Un second bus pour les minots



PHOTO M.S.

La hausse du nombre d'élèves – notamment à Auzet – a semblé surprendre le prestataire qui assure le transport scolaire sur les communes du canton en direction du chef-lieu. Après une période d'incertitude qui aura duré plusieurs semaines, une solution s'est imposée. À compter du 13 novembre, un second car, lui aussi équipé de ceintures de sécurité, permettra le transport de tous les écoliers – maternelles comprises – dans de bonnes conditions.

Directeur de la publication : Roger Isoard - Rédaction/SR/maquette : Michel Simon - Contact : [mairie.auzet@wanadoo.fr](mailto:mairie.auzet@wanadoo.fr)



PHOTO M.S.

Le 6 juin, le Conseil municipal présentait le projet de maison passive dans les locaux de la Fontaine de l'Ours. Trente participants ont écouté et questionné Denis Palisse, élu en charge du dossier, qui a expliqué à la fois l'intérêt pour les utilisateurs, les aspects techniques et les enjeux environnementaux du projet à l'aide d'une présentation multimédia.

- Entretien au Conseil Régional à Marseille avec M. Karim Ghendouf, conseiller régional délégué à l'Énergie (R. Isoard, M. Simon)
- Réunion à Auzet avec M. Karim Ghendouf, conseiller régional, Mme Dominique Flahaut (technicienne du Conseil régional), Mme Patricia Lavenir (technicienne du Conseil général). Présentation du projet, visite sur site (R. Isoard, D. Palisse, M. Simon)
- Participation au forum AGIR organisé par le Conseil régional à Marseille sur le thème des économies d'énergie dans l'habitat (D. Palisse, M. Simon)
- Participation à une rencontre organisée par Alliance dans les Alpes à Bourg-d'Oisans (38) (D. Palisse, R. Isoard)